

COMPTE RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2007

Présents : MARIN Bernard, DUCLOZ Marcel, GRAS Bernard, CAGOL Alain, BORNENS Patrick, BOUVIER Pierre, GUIGUE Jean-Marc, PADAY Bernard.

ORDRE DU JOUR :

- Aménagement Z.A.E. Le Sauvage
- Approbation du Compte de Gestion 2006 du Percepteur,
- Vote des Comptes Administratifs 2006, Commune et C.C.A.S.,
- Vote des Budgets Principaux 2007, Commune et C.C.A.S.,
- Vote des taux d'imposition 2006,
- Urbanisme,
- Questions diverses.

I – AMENAGEMENT Z.A.E. LE SAUVAGE

A - APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE N° 1 DU POS

Pour lever l'interdiction découlant de l'Amendement Dupont afin de permettre l'aménagement, par la Communauté de Communes du Canton d'Albens, d'un pôle d'activités au lieu-dit « Le Sauvage », une procédure de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols a été réalisée et soumise à enquête publique du 23 février au 27 mars 2007.

Monsieur PIGNOL, Commissaire enquêteur, dans son rapport du 28 mars 2007 a émis un avis favorable avec des recommandations quant à la formulation de certains points du règlement.

Le Conseil Municipal dresse le bilan de la concertation suite à la réunion publique du 12 février 2007 qui avait essentiellement regroupé des entrepreneurs intéressés pour s'installer dans la zone d'activités, des habitants de la zone d'habitat limitrophe et des entrepreneurs de la zone existante et approuve le dossier de la révision simplifiée n°1 du POS, en demandant toutefois au Cabinet VIAL de prendre en compte les observations du commissaire enquêteur.

B - MESURES COMPENSATOIRES A LA DESTRUCTION PARTIELLE DE LA ZONE HUMIDE

Madame Danièle FOURNIER de la DIREN Rhône-Alpes a fait part de l'avis réservé du CBNA Gap Charance, consulté pour la demande d'autorisation de destruction d'espèce végétale protégée (l'Ophioglossum vulgatum) relatif au projet d'aménagement de la ZAC du Sauvage. Cet organisme trouve les mesures compensatoires insuffisantes.

Le Conseil Municipal rappelle que :

. la commune a pris des mesures compensatoires conséquentes en classant près de 3000 m², inclus dans le périmètre de ZAC (soit près de 10% de la surface commercialisable), en espace Boisé Classé pour préserver l'Ophioglossum vulgatum,

. cet Espace Boisé Classé représente la quasi totalité de l'habitat de l'Ophioglossum vulgatum,

. la Commune a fait réaliser, avec la Communauté de Communes du Canton d'Albens, toutes les études demandées et que la procédure de création de ZAC a été retardée d'un an avec un accroissement important du coût de réalisation,

. la Commune a été moteur dans la directive NATURA 2000 et qu'une grande partie de son territoire est classée dans cette procédure,

. la Commune participe activement au projet de renaturation de la rivière "La Deysse" et que ce projet est le premier réalisé dans le cadre du contrat de bassin versant du Lac du Bourget,

. la Commune a conclu avec le CPNS un contrat de gestion du Marais des Ires où elle est propriétaire indivis avec le CPNS d'une partie de ce marais,.

Le Conseil Municipal accepte cependant de confier au CPNS, pour les marais de Droisette, Maclin et du Vernay une mission identique à celle qui lui a été confiée pour le Marais des Ires, à savoir :

. les négociations foncières avec les propriétaires privés, et si celles-ci aboutissent, acquisition à parts égales des parcelles entre la commune et le CPNS,

. la gestion de ces marais.

II - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2006 DU PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion dressé par Monsieur PONCET, Percepteur, pour l'exercice 2006 en concordance complète avec le Compte Administratif établi par Monsieur Le Maire et présenté sous la présidence de Monsieur DUCLOZ Marcel, tant pour le budget communal que pour le budget du C.C.A.S.

III - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2006

1) BUDGET COMMUNAL

- Section de fonctionnement :

. Dépenses.....	161 631,66 €
. Recettes.....	248 512,15 €

- Section d'investissement :

. Dépenses.....	128 045,60 €
. Recettes.....	130 272,68 €

- Résultat de clôture :

. Fonctionnement.....	86 880,49 €
. Investissement.....	2 227,08 €

2) BUDGET C.C.A.S.

. Section de fonctionnement :

Résultat de clôture positif.....	432,33 €
----------------------------------	----------

III - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2007

1) BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- section de fonctionnement.....	235 286,00 €
- section d'investissement.....	230 230,00 €

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2006 s'élevant à quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingts euros et quarante-neuf centimes (86 880,49 €) est affecté ainsi qu'il suit au budget de l'exercice 2007 :

- investissement au compte 1068.....	70 000,00 €
- fonctionnement au compte 002.....	16 880,49 €

Les opérations d'investissement concernent :

1° - Aménagement de deux appartements dans l'ancienne cure :	
. restes à réaliser sur exercice 2006.....	15 000,00 €
. crédits nouveaux.....	35 000,00 €
2° - Voirie communale.....	100 000,00 €
3° - Salle "Gilbert Clerc-Renaud".....	15 000,00 €
4° - ZAC Le Sauvage.....	3 000,00 €
5° - Terrain de pétanque.....	7 450,00 €
6° - Desserte Hameau du Sauvage.....	2 000,00 €
7° - Desserte Haut Débit en WIFI Hameau de Maclin.....	3 000,00 €

Concernant l'opération «Voirie communale», les travaux ci-après ont été programmés

- réfection de la Route de Maclin,
- sécurisation de la Route du Sauvage,
- signalisation sécurité routière,

2) BUDGET C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration vote le Budget Primitif 2007 qui s'équilibre, pour la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 132,33 €.

Le compte 6552 alimenté par une subvention de 700,00 € votée au budget communal permettra de rembourser à hauteur de 50 % la redevance d'ordures ménagères payées par les personnes âgées de plus de soixante-dix ans vivant seules et non-imposables sur le revenu.

IV - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2007

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation.....	7,24 %
- taxe foncière sur le bâti.....	13,37 %
- taxe foncière sur le non-bâti.....	44,37 %
- taxe professionnelle.....	10,63 %

Compte tenu des bases notifiées, le produit attendu pour 2007 s'élève à..... 110 337,00 €

VI – URBANISME

1) DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- n° 73.158.03.C 1002 : M. et Mme MAISON Philippe pour aménagement de combles, parcelle A 1900, Route de Maclin,

- n° 73.158.05 C 1007_1 modificatif : M. et Mme SENET Philippe pour modification chemin d'accès et modification menuiseries extérieures, parcelles A 1147, 1733 et 1727, Impasse du Nant,

2) DECLARATION DE TRAVAUX EXEMPTES DE P.C.

- n° 73.158.07 C 5004 : M. et Mme LAGAE Fabrice pour pose de quatre vélux, parcelles 420 et 428.

3) DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

n° 73.158.07 C 3002 : SCP GIROUD, JULLIAND, MERLIN, Notaires associés, pour les parcelles A 420, 428, Impasse de la Cour,

- n° 73.158.07 C 3003 : Maître Daniel BRUNEL, Notaire, pour les parcelles A 801 et 802, Route de Grésy.

- n° 73.158.07 C 3004 : SCP GIROUD, JULLIAND, MERLIN, Notaires associés, pour les parcelles A 1629, 1517, Impasse du Clos,

- n° 73.158.07 C 3005 : SCP GIROUD, JULLIAND, MERLIN, Notaires associés, pour la parcelle A 1765, lieudit Le Sauvage,

- n° 73.158.07 C 3006 : SCP GIROUD, JULLIAND, MERLIN, Notaires associés, pour les parcelles A 370, 575, 371, 384, 1389, 1390, 1392, 1393, 1599, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560 et 800.

IX – QUESTIONS DIVERSES

1) DEVIATION DU CHEMIN DU MARTERET

Les habitants du Hameau de la Combe-dessous seront prochainement conviés à une réunion au cours de laquelle Monsieur Le Maire leur présentera le projet de déviation du Chemin du Marteret et recueillera leurs éventuelles observations.

Fait à MOGNARD, le 4 avril 2007

B. MARIN
Maire de MOGNARD